

# DES ALARMES INCENDIES NON FONDÉES, FACILE À ÉVITER!

ÉLIMINER LES FAUSSES ALARMES  
POUR RÉSERVER LES POMPIERS  
AUX URGENCES SEULEMENT.

## QU'EST-CE QU'UNE ALARME NON FONDÉE?

Une alarme non fondée est un signal venant d'un système d'alarme incendie relié à un central de télésurveillance, qui occasionne un déplacement inutile des pompiers.



### INFRACTION

Dans tous les cas où le service de sécurité incendie sera appelé à un endroit protégé par un système d'alarme incendie, **suite à un déclenchement pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement ou inutilement dudit système, plus de deux (2) fois par période de douze (12) mois**, le propriétaire, le locataire, ou la compagnie d'alarme selon le cas, des lieux protégés par ledit système devra rembourser à la municipalité des frais qui équivalent au déploiement minimum requis selon le schéma de couverture de risques incendie en vigueur.



Pour en savoir  
plus sur notre  
réglementation  
incendie  
R733-19



Travaillez avec nous afin de réduire les alarmes non fondées.



# CONSEILS POUR RÉDUIRE LES ALARMES NON FONDÉES

ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION  
OU EN RÉNOVATION / PROFESSIONNELS  
EN INSTALLATION ET ENTRETIEN

Localisez les fils du système d'alarme, **les détecteurs de fumée et de chaleur ainsi que les gicleurs** afin de ne pas les endommager;

Soyez vigilant lors de l'**utilisation d'outils** qui provoquent de la **fumée**, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur;

Remplacez les détecteurs de fumée tous les **10 ans**.

Assurez-vous d'**aviser** votre **central de télésurveillance** lors de travaux ou rénovations dans un bâtiment muni d'un système d'alarme incendie relié;

Soyez vigilant, les **déclencheurs manuels** peuvent être activés accidentellement lors de travaux ou opération de nettoyage;

**Entretenez annuellement** vos systèmes d'alarme incendie selon les normes exigées.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

**Pour plus d'information et pour tout conseil en sécurité incendie, informez-vous auprès de notre équipe.**

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Ville de Baie-Saint-Paul  
40, rue Racine, Baie-Saint-Paul  
QC G3Z 2R1  
**418 435-2205, poste 6263**

 Ville de  
**Baie-Saint-Paul**

**ENTRETIEN ET  
INSTALLATION  
D'UN SYSTÈME  
D'ALARME  
INCENDIE  
RÉSIDENTIEL**

Vous devez activer  
le délai de  
**90 secondes**  
de la transmission  
du signal d'alarme  
au central de  
surveillance.